



Quelles sont les grandes étapes de l'élaboration du Schéma Communal de DECI ?



Analyse des risques



Quelles sont les quantités d'eau pour des risques courants ?

CRITÈRES	RISQUE NÉGLIGEABLE	RISQUE COURANT FAIBLE	RISQUE COURANT ORDINAIRE		RISQUE COURANT IMPORTANT
Ressources en eau exigées	Aucune DECI	30 m³ ou 30 m³/h pendant 1 h Distance maximale: 400 m	60 m³ ou 30 m³/h pendant 2 h Distance maximale: 200 m	60 m³ ou 60 m³/h pendant 1 h	120 m³ ou 60 m³/h pendant 2 h Distance maximale: 200 m
habitations individuelles					
Surface développée	< 35 m² non regroupés	S ≤ 300 m² Cumul S ≤ 300 m²	300 m² < S ≤ 500 m² 300 m² < cumul S ≤ 500 m²	-	S > 500 m² cumul S > 500 m²
Isolément	-	Aire libre ≥ 4 m 2 habitations max < 4 m	Aire libre < 4 m + de 2 habit. < 4 m	-	Aire libre < 4 m plus de 2 habitations < 4 m
habitations collectives					
Hauteur	-	-	-	≤ R+3	R+3 < nbre de niveaux ≤ R+7 ≤ R+3 avec parc de stationnement couvert non ouvert sur toutes ses faces
constructions en bande					
Densité	-	-	-	Moyenne	Importante
bâtiments comportant ERP, bureaux, activités industrielles et/ou artisanales					
Surface développée	S < 35 m² non regroupés	S ≤ 100 m² ou cumul S ≤ 100 m²	-	S ≤ 300 m² ou cumul S ≤ 300 m²	S ≤ 500 m² ou cumul S ≤ 500 m²
Isolément	-	Aire libre ≥ 4 m	-	Aire libre < 4 m	Aire libre < 4 m
Hauteur	-	≤ R+1	-	> R+1	> R+1 parc de stationnement couvert non ouvert sur toutes ses faces



La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) en 10 questions

L'essentiel de la réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie amenée par le décret du 27 février 2015, l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 et l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 modifié le 15 décembre 2017 portant Règlement Départemental de la DECI (RDDECI)

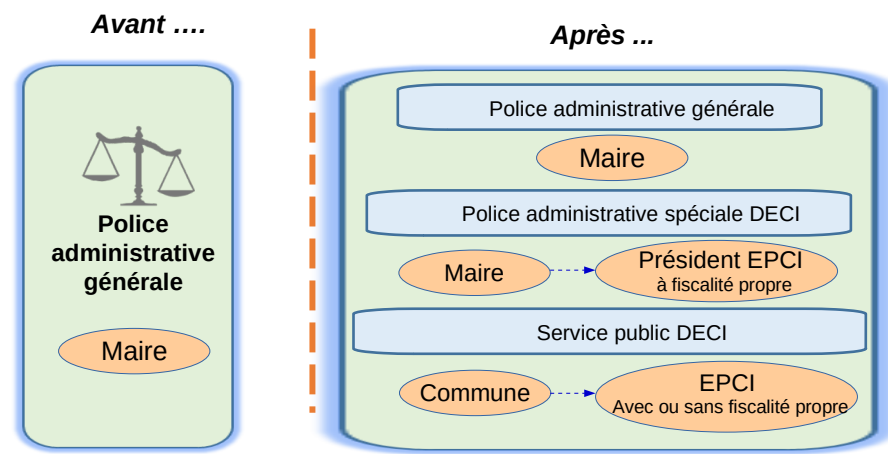
Quoi de neuf dans la DECI ?

Avant... on parlait de « points d'eau » Maintenant ... on parle de « Points d'Eau incendie » (PEI)

Mais on parle toujours de ...

- Points d'eau sous pression
- Poteaux Incendie (PI)
- Bouches Incendie (BI)

Points d'aspiration





Qu'est ce que la DECI ?

La Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) est l'ensemble des aménagements **fixes et pérennes** susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Ce sont généralement des poteaux ou des bouches d'incendie, souvent raccordés au réseau d'eau potable, et des points d'aspiration, naturels ou artificiels.



Quel est le cadre juridique de la DECI ?

La DECI est définie dans le CGCT. Au niveau local, il s'agit :

- du **Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie** qui précise les compétences des différents intervenants (maire, président d'EPCI, société fermières, régies, ...) au niveau départemental ;
- de l'**arrêté communal (ou intercommunal)**, qui, pris par le maire (ou le président d'EPCI) identifie les risques et les besoins en eau pour y faire face.
- du **Schéma Communal (ou Intercommunal) de Défense Extérieure Contre l'Incendie** qui établit et définit, sur une approche de programmation, les besoins en eau en application du PLU et du RDDECI. Il est facultatif.



Qui est responsable ?

La DECI fait l'objet d'un **nouveau pouvoir de police spéciale** exercé par le maire ou le président d'EPCI à fiscalité propre.

Un **service public de la DECI** est créé et peut être confié aux EPCI sans fiscalité propre. Il a la charge de la **maintenance et du contrôle des PEI** sous la responsabilité du maire ou du président d'EPCI. Il peut en déléguer la mission à un service gestionnaire.

Le SDIS assure la **reconnaissance opérationnelle des PEI**.



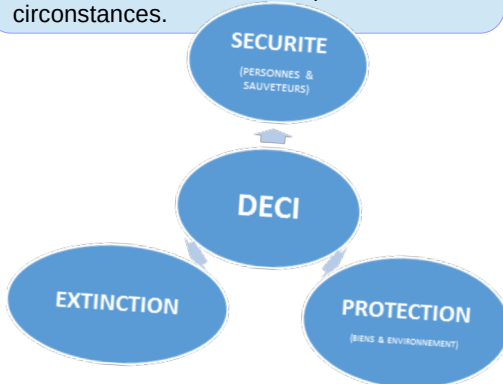
Pourquoi un règlement départemental ?

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) est la clef de voûte de la nouvelle organisation départementale de la DECI. Il est élaboré sur une base nationale permettant une adaptation aux contraintes et spécificités locales.



Qui utilise la DECI ?

La DECI est exclusivement réservée aux Sapeurs-Pompiers. Les PEI doivent être aménagés et accessibles de façon à être utilisables en tous temps et toutes circonstances.



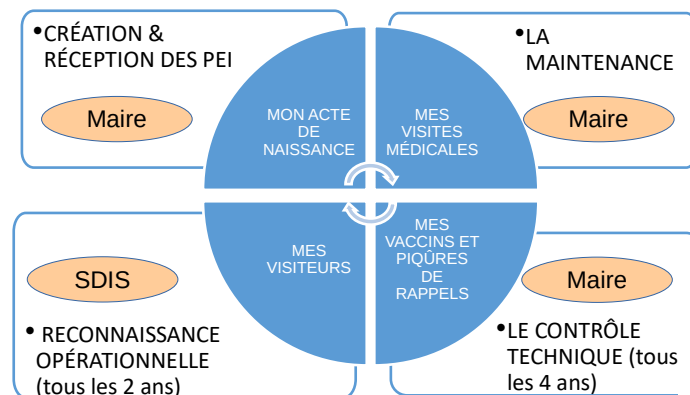
Comment sont définis les besoins en eau ?

Les besoins en eau sont définis proportionnellement aux risques à combattre et aux enjeux à défendre, qu'ils soient humains ou matériels. Il s'agit de définir une quantité d'eau sur la base d'une analyse des risques. Le volume forfaitaire de 120 m³ est abandonné.



Qui contrôle le fonctionnement des PEI ?

Les actions de maintenance et la connaissance des performances des PEI garantissent l'utilisation la plus adaptée de la DECI. Le maire, ou le président de l'EPCI, est responsable du bon fonctionnement de la DECI et organise la maintenance des PEI en particulier par des contrôles techniques tous les 4 ans.



Plateforme DECI du SDIS du Tarn



Carnet de santé du PEI : <https://deci.sdis81.fr>



Comment est utilisée la DECI ?

La lutte contre les incendies implique un phasage des différentes opérations pour la protection des personnes (dont les sauveteurs parfois), des biens et de l'environnement. Ces phases sont la reconnaissance, le sauvetage, la mise en sécurité, la protection des locaux contigus, l'extinction, le déblai et la surveillance.

